



## Présentation du rapport d'activité par Philippe LAURENT, secrétaire général de l'AMF

Mes chers amis,

Il me revient, en qualité de secrétaire général de notre association, de vous présenter le rapport d'activité de l'AMF depuis notre dernier Congrès du printemps 2016. Il couvre donc une période particulière, qui comprend, vous l'avez noté, à la fois une fin de mandature présidentielle et le début d'une nouvelle.

Forte de ses 34 534 adhérents, de son pluralisme, de son unité jamais démentie, de la solidarité de ses membres et de son réseau de 101 associations départementales, l'AMF a poursuivi sa mobilisation pour faire entendre et prendre en compte les préoccupations des maires et des présidents d'intercommunalité.

Je vais vous dire en quelques mots ce que tout cela représente comme somme d'engagement et de travail. En effet, nous entendons dire parfois que l'AMF ne se mobilise pas assez sur tel ou tel sujet. Vous en jugerez par vous-même, mais nous sommes, évidemment, en totale continuité avec ce qu'a fait l'AMF sous la présidence de Daniel HOEFFEL, de Jacques PELISSARD, de Jean-Paul DELEVOYE qui étaient là tout à l'heure et que, à mon tour, je salue puisque j'ai eu la chance de siéger également avec eux dans les instances dirigeantes de notre association.

L'AMF est la seule association généraliste qui aborde tous les sujets de la gestion publique locale. L'AMF est ainsi reconnue, et en capacité d'influer et de négocier – pas toujours avec succès, d'ailleurs – avec le Gouvernement, le Parlement et l'administration centrale, et dans les processus législatifs et réglementaires. Elle est consultée par tous. Elle représente dans des centaines d'instances les maires et présidents d'intercommunalités auprès de l'État, des institutions et des acteurs économiques et sociaux, cela au niveau national comme, aussi, aux niveaux régional et départemental. De première importance pour faire entendre la voix des collectivités, parmi ces instances, le Comité des

finances locales, présidé par un membre de l'AMF, André LAIGNEL, le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, présidé par votre serviteur et le Conseil national d'évaluation des normes, vice-présidé par deux membres de l'AMF, où nous jouons un rôle de premier plan avec Antoine HOMÉ.

Juste un chiffre et un exemple pour que vous mesuriez au quotidien ce que cela représente : de septembre 2016 à septembre 2017, l'AMF aura instruit, négocié, et émis un avis sur près de 500 nouveaux textes législatifs ou réglementaires.

Nous sommes donc fortement sollicités. Des centaines d'élus – il y en a un grand nombre parmi vous – sont désignés dans différentes commissions et instances et nous travaillons en permanence avec les autres associations d'élus dont je salue les représentants ici. Nous sommes reçus et auditionnés très régulièrement par les parlementaires, la Cour des comptes, les corps d'inspection, les différentes missions parlementaires, etc.

Dans tous ces lieux, dans tous ces débats, l'AMF porte la voix des maires et des présidents d'intercommunalité pour mieux faire prendre en compte les réalités locales et les attentes et les besoins des territoires et de leurs habitants.

L'AMF, ce sont également des services rendus aux adhérents, de grande qualité, et je souhaite en votre nom à tous en remercier toutes nos équipes, qui font preuve d'une grande compétence unanimement reconnue, et qui chaque jour sont à vos côtés et à ceux des associations départementales de maires pour apporter leur expertise et leurs conseils.

Le rapport d'activité que vous avez sous les yeux présente tout cela, de la manière la plus complète possible.

Quelques chiffres : vous êtes 270 000 par mois à visiter le site internet, 15 000 abonnés à Maire de France, 45 000 abonnés à AMF infos et 4 500 à Interco actus, et enfin 62 000 abonnés à Maire Info, notre newsletter d'information quotidienne.

Vous avez participé nombreux aux manifestations et rencontres de l'AMF : sur les politiques d'accueil et d'intégration des migrants, l'éolien, l'habitat indigne, la protection du patrimoine, la Gemapi, les transports, la révision des valeurs locatives, l'emploi, la facturation électronique, la lutte contre la radicalisation, les communes nouvelles, l'intercommunalité etc., au total une vingtaine de manifestations nationales sur les sujets d'actualité mais, comme vous le voyez, extrêmement divers et sur les politiques publiques locales, que nous pouvons organiser depuis quelques années dans nos propres locaux.

L'AMF a mis à disposition de ses adhérents 550 notes, a délivré plus de 6 000 conseils personnalisés, a saisi 68 fois le Gouvernement, et réalisé 7 études de fond.

Je souhaite au-delà de ces informations concrètes mettre en exergue quelques thématiques majeures et temps forts qui nous ont occupés ces derniers mois, avant d'évoquer en quelques mots la vie de notre réseau.

Parmi ces thématiques majeures, bien sûr, il y a eu l'accompagnement de la réforme territoriale. Les fusions et les extensions d'EPCI ont mobilisé fortement les élus et les équipes, que ce soit sur les périmètres, la gouvernance, les compétences, les pactes financiers et fiscaux...

L'AMF a accompagné les élus dans ces mouvements de grande ampleur, avec de nombreux conseils, des notes d'information, des déplacements dans les associations départementales, de nouveaux outils comme par exemple la publication d'Interco actu, le simulateur de sièges, la rubrique dédiée sur le site internet et un certain nombre de rencontres.

Nous avons également obtenu des avancées financières et fiscales au Parlement, permettant de corriger des difficultés précises ou des vides juridiques.

La création des communes nouvelles a été également fortement accompagnée avec des avancées obtenues, des séances d'information, des publications et des rencontres. Nous avons récemment organisé les premières Assises nationales des communes nouvelles et nos propositions pour soutenir et prolonger la dynamique de création volontaire de communes nouvelles ont été en partie prises en compte.

Et puis je veux rappeler notre rencontre du 22 mars avec les candidats à l'élection présidentielle et notre manifeste « pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens ».

Pour la première fois, l'AMF a présenté aux candidats à l'élection présidentielle ses propositions

pour un contrat de mandature, qu'elle a élaborées avec les associations départementales de maires. La Rencontre du 22 mars à la Maison de la Radio à Paris – temps fort historique pour l'AMF – a permis aux candidats de venir présenter devant les maires et présidents d'intercommunalités leur projet au regard de notre Manifeste. Ce fut une très belle manifestation où les propositions de l'AMF ont été portées avec force dans le débat public.

Nous poursuivons notre mobilisation sur la base du manifeste depuis la Conférence nationale des territoires du mois de juillet et les décisions défavorables qui se sont succédé depuis. L'AMF a fortement exprimé, en fédérant les autres associations d'élus du bloc local, ses vives préoccupations sur tous les sujets en sonnant « l'alerte rouge » à la fin de l'été : finances et fiscalité locale, économies demandées, logement social, contrats aidés, agences de l'eau, politique de la ville, couverture numérique, compétence eau et assainissement, Gemapi,... les sujets, donc, ne manquaient pas et ne manquent toujours pas.

Nous nous sommes également mobilisés, comme de coutume, sur les lois de finances. Une loi de finances, vous le savez, ce sont quelques lignes dans la presse et ce sont beaucoup d'articles et de documents compliqués qu'il faut décrypter parce que naturellement en matière budgétaire le diable est dans les détails. Cette mobilisation a payé l'année dernière puisque nous avons obtenu pour 2017 une réduction de moitié de la baisse des dotations prévues, décision annoncée par le Président de la République de l'époque au 99<sup>e</sup> Congrès. Nous saurons dans les prochains jours si notre mobilisation sur la loi de finances 2018 et surtout le projet de loi de programmation des finances publiques a porté ses fruits ... Il semble que ce ne soit pas gagné d'après ce que nous avons entendu il y a quelques instants.

Mobilisation également sur l'état civil, les CNI, les pacs. Nous avons négocié sans relâche, et cela a pris du temps, le calendrier, les conditions d'indemnisation, et les modalités de réforme de la délivrance des CNI. Nous continuons d'œuvrer avec détermination pour maintenir l'accès de tous à ce service essentiel et pour de bonnes conditions d'indemnisation des communes.

Concernant l'état civil et le transfert des pacs, nous avons, là aussi, accompagné les communes, et nous avons saisi la Commission consultative d'évaluation des transferts de charges pour l'indemnisation des communes-sièges de tribunaux d'instance, qui vont récupérer, comme vous le savez, les archives des pacs qui étaient domiciliées dans les tribunaux.

Le quatrième contrat tripartite État/Poste/AMF de présence postale 2017/2019 a été signé en janvier

2017, au terme d'intenses et difficiles négociations. Nous avons obtenu une augmentation significative du fonds de péréquation, la préservation de l'accord du maire préalable à la transformation des bureaux de poste pour la grande majorité des communes et un renforcement de la concertation pour les autres.

S'agissant de nos collectivités et nos communes d'outre-mer, les élus ultra-marins, réunis hier à l'AMF, ont dénoncé la situation difficile des finances de leurs collectivités. Ils se sont battus, avec l'AMF à leurs côtés, à propos de la pérennisation des emplois aidés, indispensable à leur fonctionnement comme à l'équilibre social de leurs territoires. Ils ont réaffirmé le rôle majeur de l'Outre-mer comme présence française et européenne dans le monde, et souhaitent que cet apport géostratégique et économique soit beaucoup mieux pris en compte et valorisé. Ils attendent beaucoup des prochaines Assises de l'Outre-mer pour renforcer la convergence avec la Métropole, et saluent la solidarité manifestée par tous lors des dramatiques événements climatiques de ces derniers mois.

Une activité également soutenue sur le plan des relations avec le Parlement : nous avons porté plus de 140 amendements aux projets et propositions de loi concernant le bloc local.

Je citerai quelques textes importants : loi sur la transparence dite Sapin 2 (et notamment son article sur les lobbies, où nous avons obtenu que les associations d'élus locaux sortent du champ d'application), loi sur la justice du 21<sup>e</sup> siècle, loi Montagne, loi Littoral, loi Egalité et citoyenneté et notamment ses dispositions sur le logement et sur les PLU, proposition de loi sur le maintien des compétences eau et assainissement comme compétence optionnelle des communautés, qui a été évoquée tout à l'heure par le premier ministre, loi Création, architecture et patrimoine, etc.

Notre activité parlementaire doit d'ailleurs se structurer encore davantage comme conséquence de la situation créée par le non cumul des mandats de parlementaire et d'exécutif local. L'AMF travaille à cette structuration d'une représentation permanente auprès du Parlement. Par ailleurs, nous demandons la création d'une délégation parlementaire aux collectivités locales à l'Assemblée nationale, comme il en existe déjà une, fort utile et active, au Sénat.

Enfin, la collaboration avec les autres associations du bloc communal a été renforcée. Leurs présidents siègent maintenant de droit à notre Bureau. Nous avons vocation à constituer cette sorte de fédération respectant pleinement l'expression et l'autonomie de chacun, mais capable de se rassembler et d'avoir une expression commune soit sur des discussions thématiques comme par exemple la loi de finances,

soit sur des questions de fond, comme l'organisation des pouvoirs publics, la réforme fiscale ou les solidarités territoriales. Nous l'avons d'ailleurs montré à plusieurs reprises ces derniers mois.

Quelques mots, mes chers collègues, sur la vie de notre réseau puisque la force de l'AMF, c'est aussi son réseau de 101 associations départementales qui mobilisent des milliers d'élus et emploient plus de 300 collaborateurs qui viennent s'ajouter aux près de 100 collaborateurs du siège. Par leur ancrage territorial, leur diversité et leur expérience, les associations départementales assoient et renforcent la légitimité de l'AMF. Elles sont indispensables à la force de notre réseau et je veux en remercier ici leurs animateurs, élus et permanents, qui font un travail remarquable sur le terrain.

La quasi-totalité des 101 associations départementales se sont mobilisées pour le Rassemblement du 22 mars, de différentes manières, en contribuant à l'élaboration du manifeste, en le présentant à la presse, en intervenant à la Maison de la Radio, en questionnant les candidats. La réussite de cette journée leur doit beaucoup, et nous voulons ici les en remercier toutes et tous.

Depuis l'été, les associations départementales se sont également mobilisées en direction notamment des parlementaires, des préfets et de la presse régionale, pour exprimer les vives préoccupations des élus compte tenu des décisions prises par le gouvernement.

Les services et les élus du Bureau de l'AMF ont multiplié les déplacements dans les associations départementales et des réunions régulières ont été organisées avec les présidents et leurs équipes. Les échanges entre l'AMF et ses associations départementales sont quotidiens. Le président et les membres du Bureau participent régulièrement aux assemblées générales, aux réunions des directeurs d'associations départementales ou au congrès de l'Association nationale des directeurs d'associations de maires. Pour ma part, je le fais environ 10 à 15 fois par an, chaque fois avec beaucoup de bonheur tant nous avons besoin de ce contact permanent les uns avec les autres.

Les services de l'AMF participent aux sessions de formation qu'organisent les associations départementales et les collaborateurs des associations départementales se rendent régulièrement au siège national. Nous devons d'ailleurs sans cesse renforcer cette collaboration, elle est la condition de notre efficacité par une meilleure connaissance mutuelle.

Les actions régionales des associations départementales se sont aussi renforcées : ainsi 5 régions se sont constituées en fédérations ou

associations régionales, et des rencontres sont organisées avec les présidents de région. Cette évolution est positive.

De nouvelles initiatives ont émergé en particulier des rencontres régulières avec les intercommunalités et, depuis peu, avec les parlementaires, avec qui des liens réguliers sont encore plus indispensables depuis qu'ils ne sont plus élus locaux.

L'actualisation de la charte du réseau est en cours et de nouvelles actions de mutualisation ont vu le jour.

Enfin, l'AMF a obtenu en 2017 l'agrément formation et les premières actions de formation à la demande des associations départementales et d'abord celles qui n'ont pas elles-mêmes d'agrément, soit à peu près la moitié) vont très prochainement débiter.

Mes chers collègues, vous le constatez, l'activité de votre association se déploie de manière de plus en plus large, pour mieux faire vivre encore le fait communal, pour porter la voix des communes et des intercommunalités de France, pour vous accompagner dans l'exercice, de plus en plus difficile, de votre beau mandat. L'Association des maires de France est à la fois une association militante, et elle doit le rester, une association solidaire, elle doit aussi le rester, et une association de service, pleinement reconnue dans le paysage institutionnel de notre pays.

Ceci est permis grâce à l'engagement de tous : de nos collègues qui nous représentent dans de multiples instances et en particulier celles de notre association et des associations départementales, de l'ensemble des collaborateurs de l'Association des

maires de France et des associations départementales qui font preuve d'une grande compétence technique et d'un fort attachement à promouvoir et à défendre l'institution communale. Je souhaite ici les en remercier très chaleureusement en votre nom à tous, avec une mention particulière pour Rollon MOUCHEL-BLAISOT, qui a dirigé les services de l'AMF de la fin 2010 à il y a quelques semaines, et auquel l'AMF doit beaucoup. Je souhaite aussi à mon tour la bienvenue à Éric VERLHAC, son successeur, plongé dans le bain du Congrès dès son arrivée il y a moins de deux mois.

Mes chers collègues, nous devons être fiers de ce que nous faisons, dans nos communes et dans nos intercommunalités, pour nos concitoyens, pour nos territoires et pour notre pays. Sans doute les maires et leurs équipes ne peuvent-ils pas tout faire. Mais sans eux, sans vous, sans votre engagement, votre énergie, votre connaissance du territoire et de ses habitants, rien de durable ne peut être fait. Continuons à porter ensemble ce message aux plus hautes autorités de la République, auprès de nos concitoyens, des médias, et rappelons à tous que la République est tout aussi présente dans la petite mairie rurale que sous les ors des palais ministériels.

Je vous remercie.

*[Le président Baroin remercie Philippe LAURENT. En l'absence de question ou demande d'intervention, il met aux voix le rapport d'activité de l'AMF. Il est adopté à l'unanimité]*